



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 130504

Texte de la question

M. Jack Lang interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les mesures préconisées par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) dans un rapport en date du mardi 21 juin 2011. Ce rapport qui entreprend une « réforme d'envergure de la pharmacovigilance » recommande notamment la suppression des visiteurs médicaux, ou tout du moins remet en question la relation qui unit laboratoires et monde médical par le biais des visiteurs médicaux. Ces représentants des laboratoires pharmaceutiques se rendent dans les hôpitaux, les pharmacies et les cabinets pour proposer les médicaments produits par leurs sociétés et inciter les professionnels à les prescrire. Les visiteurs médicaux ont aussi un rôle en matière de bon usage du médicament et de suivi de la pharmacovigilance. La loi sur la sécurité du médicament a voulu renforcer la protection du rôle de ces visiteurs en tant que lanceurs d'alerte, grâce aux amendements déposés par l'opposition. Il lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130504

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2219

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)